

Les médecins régulateurs libéraux (au nombre de 16 à ce jour) travaillent aux côtés d'un médecin régulateur hospitalier, aux horaires élargis par rapport à la permanence des soins : 18H – 24H la semaine et 8H – 24H les week-ends. Jusqu'à 22H, nous sommes deux régulateurs libéraux.

Les appels que nous régulons concernent les pathologies rencontrées en ville dans notre pratique de médecine générale. Les urgences vitales et les situations complexes sont prises en charge par le confrère hospitalier.

Certains parmi nous participent à la régulation de nuit profonde, de minuit à 8H. Elle englobe les deux départements d'Alsace, et dont le planning est fait avec les médecins libéraux du Bas Rhin.

La régulation peut se faire soit en salle, à Mulhouse, au siège de SAMU68, à l'Hôpital Emile Muller, soit en déporté depuis le cabinet ou de domicile. Le service informatique de l'hôpital fournit le matériel nécessaire (PC portable dédié, 2^{ème} écran), et s'occupe de mettre en place la connexion sécurisée avec le SAMU.

La prise en main, autrement dit la formation initiale du logiciel de régulation, se fait uniquement en salle, et permet ainsi à cette occasion de rencontrer les équipes du Centre »15 « (régulateurs hospitaliers, ARM).

La REGULIB68, soit l'association des médecins régulateurs libéraux du Haut Rhin, proposera le compagnonnage à ceux qui craignent les difficultés du débutant. Nous restons en contact permanent entre nous.

Enfin, deux points importants restent à souligner :

- D'une part, il n'y a aucune obligation quand au nombre de créneaux effectués par mois par les régulateurs
- D'autre part, la régulation libérale, ayant une mission de service publique, permet aux médecins de faire évoluer la permanence des soins en ville.